

-COMMUNE DE RIDDES

Compte de chèques postaux 19-1029-6
Téléphone (027) 305 20 20

Riddes, le 28 octobre 2009

A LA REDACTION DU
BULLETIN OFFICIEL
Rue de l'Industrie 13
1950 SION

COMMUNE DE RIDDES

Mise à l'enquête publique

Zones de dangers naturels (géologiques, hydrologiques)

En application de l'article 16 de la loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, l'administration municipale met à l'enquête publique le projet de zones de danger « effondrement & glissement de terrain » et « inondations » sur tout le territoire de la Commune de Riddes.

Le dossier (plans et prescriptions) peut être consulté auprès du bureau communal de la Commune de Riddes aux heures d'ouverture habituelles.

Les remarques et oppositions motivées éventuelles doivent être déposées auprès de l'administration communale, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 28 octobre 2009

L'Administration communale